

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le lundi 8 février 2021, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents par voie de vidéoconférence en séance ordinaire ce lundi 8 février 2021, à 19 heures 30. Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente par voie de vidéoconférence Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Étaient absents Madame Audrey Sénéchal et Monsieur Gilles Côté.

De plus, la séance est enregistrée, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029, et sera disponible sur notre site Internet « [www.st-cleophas.qc.ca](http://www.st-cleophas.qc.ca) »

### 1. MOT DE BIENVENUE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

### 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

#### **Résolution n° 2021-02-014**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :**

1. Mot de bienvenue.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 2021.
4. Lecture et approbation des comptes à payer.
5. Période de questions.
6. Augmentation du local 750-C.
7. Demande de subvention députée (aide financière).
8. Approbation de la liste des personnes endettées envers la municipalité.
9. Envoi de lettre enregistrée pour compte de taxes non payées.
10. Dépôt du règlement de la MRC d'Autray.
  - 10.1 Le Conseil de la MRC D'Autray a adopté, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2021, le règlement numéro 288 intitulé : « Règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités, budget 2021 ».
  - 10.2 Le Conseil de la MRC D'Autray a adopté, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2021, le règlement numéro 269-4 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 269 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle ».
11. Dépôt du rapport d'activité service incendie.
12. Promesse d'achat pour le duplex et l'Arche.
13. Projet fibre optique ELPC — Faubourg de l'Érablière.
14. Demandes.
  - 14.1 Renouvellement Association des directeurs municipaux du Québec.
  - 14.2 Demande de la directrice générale — vacances.
  - 14.3 Fondation pour la santé du nord de Lanaudière.
  - 14.4 Pétition pour l'augmentation de la pension de la vieillesse.
  - 14.5 Projet de loi, C-213, Loi canadienne sur l'assurance-médicaments

Province de Québec  
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 février 2020

15. Rapport de la directrice générale.
16. Correspondance.
17. Divers.
18. Levée de l'assemblée.

**3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2021.**

**Résolution n° 2021-02-015**

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 janvier 2020.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**4 COMPTES À PAYER.**

**Résolution n° 2021-02-016**

La secrétaire-trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 12 janvier 2021 au 4 février 2021.

<b><u>Total des comptes à payer</u></b>	<b><u>60 799,82 \$</u></b>
<b><u>Compte en Banque au 4 février 2021</u></b>	<b><u>127 445,47\$</u></b>

**EN CONSÉQUENCE**, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été formulée ni par courriel, ni par la poste, et par téléphone.

**6. AUGMENTATION DU LOCAL 750-C.**

Monsieur Bernard Coutu déclare ses intérêts, à cet effet il se retient de voter.

LOCAL 750-C

**Résolution n° 2021-01-017**

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'augmenter le loyer du local situé au 750 - C rue Principale de vingt dollars (20.00 \$) par mois, il passera donc de 895 \$ à 915 \$, et ce à compter du 1er juillet 2021.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
Monsieur Maxime Giroux vote contre  
La résolution est adoptée à majorité.

**7. DEMANDE DE SUBVENTION DÉPUTÉE (AIDE FINANCIÈRE)**

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 février 2020

### Résolution n° 2021-02-018

**Considérant** la détérioration des infrastructures routières de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;

**Considérant** que le 1er Rang, le Chemin de la Ligne Piette ainsi que la rue des Merles Bleus nécessitent des réparations;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon veut faire des travaux visant à améliorer la sécurité des usagers de la route;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de mandater Madame Francine Rainville, directrice générale pour faire une demande d'aide financière de dix mille dollars (10 000.00 \$) auprès du député de Berthier soit Madame Caroline Proulx. Cette demande d'aide financière servira à l'amélioration des infrastructures routières de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **8. APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ.**

#### Résolution n° 2021-02-019

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Maxime Giroux que les membres du conseil municipal approuvent l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et /ou scolaires envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **9. ENVOI DE LETTRE ENREGISTRÉE POUR COMPTE DE TAXES NON PAYÉES.**

#### Résolution n° 2021-02-020

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'envoyer une lettre enregistrée aux personnes qui n'ont pas payé leur compte de taxes pour l'année 2020, de plus de 150 \$. Des frais de vingt dollars (20.00 \$) seront ajoutés pour les frais d'administration.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **10. DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC D'AUTRAY**

10.1 Le Conseil de la MRC D'Autray a adopté, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2021, le règlement numéro 288 intitulé : « Règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités, budget 2021 ».

10.2 Le Conseil de la MRC D'Autray a adopté, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2021, le règlement numéro 269-4 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 269 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle ».

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 février 2020

### 11. DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ SERVICE INCENDIE.

#### Résolution n° 2021-02-021

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'accepter le dépôt du rapport d'activité du service incendie de St-Gabriel-de-Brandon (année 2020).

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 12. PROMESSE D'ACHAT POUR LE DUPLEX ET L'ARCHE.

#### Résolution n° 2021-02-022

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu d'accepter la promesse d'achat de Madame Sandra Allard d'une somme de 225 000 \$. Par contre, le conseil demande que la façade de l'Arche (église) ne soit pas dénaturée.

De plus, la directrice générale et/ou le maire sont mandatés pour signer les documents nécessaires, pour le bon fonctionnement de la vente des immeubles situés au 641, 631 et 633 rue Principale.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
Madame Marois vote pour.  
Monsieur Giroux vote pour.  
Monsieur Bibeau vote contre.  
Monsieur Gamelin, maire, vote pour.  
La résolution est adoptée à majorité.

### 13. PROJET FIBRE OPTIQUE ELPC — FAUBOURG DE L'ÉRABLIÈRE

#### Résolution n° 2021-02-023

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'accepter la demande de consentement pour passer la fibre optique dans le Faubourg de l'Érablière. Par contre, la municipalité demande à ELPC de finir les travaux de câblage du premier rang avant de commencer le câblage du Faubourg de l'Érablière.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 14. DEMANDES

#### 14.1 RENOUVELLEMENT ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.

#### Résolution n° 2021-02-24

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de renouveler l'abonnement à Renouvellement Association des directeurs municipaux du Québec. 2022, le coût pour le renouvellement est de 495 \$ pour les membres réguliers plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Le lundi 8 février 2020

**14.2 DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE — VACANCES.**

La directrice générale aimerait prendre ses deux semaines de vacances 2020 soit;

- La semaine du 23 mai 2021 et le congé du 24 mai serait repris le 31 mai
- 21, 22, 23, 28 et 29 juin 2021
- Et le 30 avec la banque d'heures

Deux semaines de vacances pour 2021 soit;

- La semaine du 18 juillet 2021
- La semaine du 25 juillet 2021

**Résolution n° 2020-02-025**

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'accorder les vacances de la directrice générale comme décrites ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**14.3 FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE.  
Cette demande est refusée.**

**14.4 PÉTITION POUR L'AUGMENTATION DE LA PENSION DE LA  
VIEILLESSE**

**Résolution n° 2021-02-026**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de mandater la directrice générale à signer la pétition au nom du conseil.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**14.5 PROJET DE LOI, C-213, LOI CANADIENNE SUR L'ASSURANCE-  
MÉDICAMENTS**

**Cette demande est refusée.**

**15 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale informe le conseil

La Municipalité de Saint-Norbert met en vente une débroussailleuse ORSI. La tête est neuve non utilisée, l'achat a eu lieu en 2019. Le montant demandé est de 42 000\$ dollars.

La directrice générale informe le conseil qu'elle a reçu une plainte. Il faudrait faire une pancarte, défense de passer, pour les motoneiges derrière la municipalité car, ils détruisent les jeunes pousses et brise les clôtures.

La directrice générale informe le conseil que la municipalité a reçu une lettre enregistrée pour indiquer que le service incendie de St- Gabriel a rejoint le service incendie de la MRC. Par conséquent, la municipalité doit se rediriger vers un autre service incendie.

La MRC fait un projet pilote - Réparation, remplacement et achat de bacs roulants.

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 8 février 2020

Il demande si la municipalité voudrait en faire partie.

### **Résolution n° 2021-02-027**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Marjolaine Marois de ne pas participer au projet de la MRC concernant la réparation, remplacement et achat de bacs roulants

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouvelles chaises du conseil sont arrivées.

### **16 CORRESPONDANCE.**

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

### **17 DIVERS.**

### **18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 22 h 02**

#### **Résolution n° 2021-02-028**

L'ordre du jour étant épuisé la levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Monsieur Maxime Giroux.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Denis Gamelin  
Maire

---

Francine Rainville  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---